



**ACADÉMIE
DE MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECRUTEMENT DE PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ:
Concours externes ou internes ou troisième concours
CAPEPS, CPE et PsyEN deux spécialités
Ainsi que les concours correspondants aux enseignants des établissements d'enseignement privés sous contrat CAFEP – CAER -
SESSION 2022

Le **RECTORAT DE LA MARTINIQUE** communique, l'ouverture des registres d'inscription, aux concours de recrutement des personnels enseignants du second degré, d'éducation, psychologues scolaires ainsi que les concours correspondants aux enseignants des établissements d'enseignements publics et privés sous contrat, **au titre de la session 2022.**

INSCRIPTION :

**Du MARDI 19 OCTOBRE 2021 à partir de 12h (heure de Paris)
au MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021 à 17h (heure de Paris)**

Les candidats s'inscrivent par internet en accédant au service d'inscription, pour les **CONCOURS CPE, CAPEPS et PSY-EN**, qui sont gérés dans l'application **CYCLADES**.

l'inscription s'effectue à l'adresse suivante :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>

Concours du Second Degré :

- ✓ Concours externe, interne et troisième concours de Conseiller Principal d'Éducation (CPE)
- ✓ Concours externe, interne et troisième concours de Psychologue de l'Éducation nationale (Psyen) dans les deux spécialités
- ✓ Concours externe du Capeps et Cafep-Capeps (Privé)
- ✓ Troisième concours du Capeps
- ✓ Concours interne du Capeps et Caer-Capeps (Privé)

Très important: chaque candidat conserve son **identifiant et son mot de passe** afin d'effectuer des modifications, DE TELEVERSER les pièces justificatives et faire le suivi du concours concerné (convocation, relevé de notes etc...)

II/ DOCUMENTS A FOURNIR :

**Du MARDI 19 OCTOBRE 2021 à partir de 12 heures (heure de Paris)
au MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021 à 17 heures (heure de Paris)**

Ces pièces permettront d'étudier votre **éligibilité** afin de valider votre inscription (plus particulièrement les dossiers des concours internes).

1°) Pièces à TELEVERSER dans l'application CYCLADES :

- ✓ Le dernier diplôme obtenu (master, attestations M1 ou M2, ou autre titre...)
- ✓ La carte d'identité couleur ou le passeport
- ✓ L'état de services pour les concours internes visé par le chef d'établissement
- ✓ L'arrêté de nomination en qualité d'agent titulaire ou non titulaire
- ✓ Les photocopies du contrat ou de l'agrément, du contrat de travail (pour l'enseignement privé et les contractuels)
- ✓ Les certificats de natation et de secourisme (obligatoire)
- ✓ Les demandes d'aménagement d'épreuves pour les candidats présentant un handicap ou un cas particulier

Communiqué

- ✓ La demande de dispense de titre ou de diplôme par les mères ou pères de famille (photocopie du livret de famille ou attestation sur l'honneur) etc...

Attention !!! Chaque candidat doit vérifier les informations qui peuvent évoluer dans son compte personnel CYCLADES et respecter les dates fixées dans l'application CYCLADES pour le TELEVERSEMENT des pièces justificatives.

2°) Documents à adresser par COURRIER pour tous les concours au:

**Rectorat – Direction des Examens et Concours DEC3 –
Les Hauts de Terreville 97233 SCHOELCHER**

**Du MARDI 19 OCTOBRE 2021 au MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021
(le cachet de la poste faisant foi)**

- ✓ **Le récapitulatif de votre inscription**
- ✓ **3 petites enveloppes à fenêtre**, timbrées au tarif en vigueur pour les lettres prioritaires (timbre rouge) sans porter votre nom et prénom
- ✓ **1 enveloppe à fenêtre grand format** (23 x 32.5) affranchie à 2.80 € (ne pas reporter le nom, le prénom et l'adresse sur les enveloppes)

III) RECOMMANDATIONS GENERALES :

Avant de vous inscrire au concours, il est recommandé de consulter le site du ministère, education.gouv.fr (***rubrique métiers et ressources humaines puis concours***) pour prendre connaissance des conditions de diplômes, conditions particulières propres à chaque concours, d'ancienneté et les modalités de téléchargement des dossiers RAEP (de certains concours).

Pour votre information : les contrats de droit privé sont : les CDI et CDD de droit privé, les CUI, les CIE, les CAE, les CAV, les CEC, les CES ainsi que les contrats emplois jeunes ou aides-éducateurs.

Relèvent de contrats de droit public les fonctionnaires titulaires ou stagiaires, les agents contractuels administratifs ou enseignants ou assimilés (maître d'internat, surveillants d'externat, assistant d'éducation AED), les vacataires et les «CDIsés» de droit public.

Attention : Afin de prévoir l'organisation générale des concours et les convocations des candidats, il vous est demandé de fournir tous les documents réclamés aux dates prévues. Les dossiers non transmis à la DEC3 entraîneront l'annulation des candidatures.

Transmis pour diffusion :

A Madame l'IA - DAASEN
A Mesdames et Messieurs les I.E.N., I.E.N. ET- EG et les I.A. - I.P.R.
A tous les chefs d'établissement publics et privés sous contrat d'enseignement du 1^{er} degré et du 2nd degré
A Mesdames et Messieurs les directeurs, les chefs de bureau, les chefs de services du Rectorat,
Au responsable de l'Université des Antilles
Au directeur de l'INSPE

Contacts et mails de la DEC3 : dec3.concours@ac-martinique.fr

Standard : 0596 52 25 00

05 96 52 25 44

CAPEPS externe, Interne et 3ème concours
PsyEN (ex COP) externe et interne
CPE (Conseiller Principal d'Education) externe, Interne et 3ème concours